

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÉTANG-LA-VILLE

Le Conseil Municipal de L'Étang-la-Ville, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en mairie, en séance ordinaire, le mardi 1^{er} avril 2025 à 21h00, sous la présidence de Monsieur Daniel CORNALBA, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Daniel CORNALBA, Florence GENOUVILLE, Rodolphe VIRANTIN, Olivia FOUCAUD-ROYER, Claude CABOCEL, Béatrice DESCOMPS, Nicole LACHETEAU, Marien BESSON, Michel MOUTON, Jean-Jacques LACHETEAU, Jean-Marc AMIOT, Annick LEMOINE, Anne NAVARRE, Romain MILLER, Axelle DEBAISIEUX, Catherine DESAUBLIAUX, Sylvie SENG, Cécile GAUTIER, Stéphane POUILLARD, Sylvie LE BOT, Jean-Luc AUFFRET-CARIOU, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Laurent DUBERNAIS à Claude CABOCEL, Valérie JOURDAN à Catherine DESAUBLIAUX, Dominique GIULINI à Marien BESSON, Françoise PERRI-DELAHAYE à Florence GENOUVILLE, Thierry PEDROS à Sylvie SENG, Frédéric DUCREUX à Stéphane POUILLARD.

ABSENT EXCUSÉ : Néant.

Après avoir procédé à l'appel nominal, et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Rodolphe VIRANTIN, Conseiller Municipal, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice :	27	VOTES : Pour :	20
Nombre de membres présents :	21	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	20	Abstentions :	7

20250401 - 016. BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Marien BESSON

Contexte : Suite à la tenue du débat d'orientations budgétaires en séance de Conseil Municipal du 18 mars 2025, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le vote du Budget Primitif 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 20250318 - 011 en date du 18 mars 2025, portant sur la prise d'acte du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2025,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 20250401 - 015 en date du 1^{er} avril 2025, portant sur l'affectation du résultat 2024,

VU l'avis de la Commission des finances en date du 19 mars 2025,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif de la Commune pour l'exercice 2025,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS,

Sylvie SENG, Thierry PEDROS, Stéphane POUILLARD, Frédéric DUCREUX, Cécile GAUTIER, Jean-Luc AUFFRET-CARIOU et Sylvie LE BOT s'abstenant,

DÉCIDE de voter le Budget Primitif du budget de la commune 2025, au niveau du chapitre en section d'exploitation, au niveau du chapitre et opérations en section d'investissement.

ADOpte le Budget Primitif du budget de la commune de l'exercice 2025, qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme ci-dessous :

	DÉPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	10 280 607,43 €	10 280 607,43 €
SECTION INVESTISSEMENT	11 780 122,74 €	11 780 122,74 €
TOTAL DU BUDGET	22 060 730,17 €	22 060 730,17 €

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Madame la Trésorière Principale.

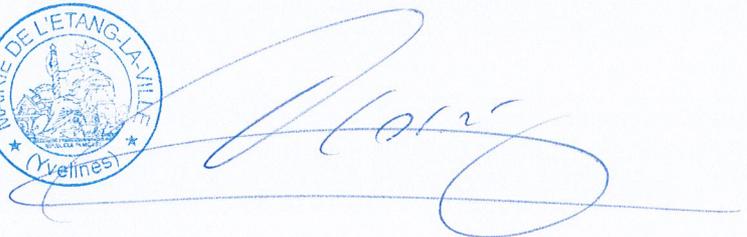
Fait et délibéré à L'Étang-la-Ville, les jours, mois et an ci-dessous.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme, à L'Étang-la-Ville, le 1^{er} avril 2025.

**Le Secrétaire de séance,
Rodolphe VIRANTIN**

**Le Maire,
Daniel CORNALBA**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité